



DOCUMENTS À FOURNIR POUR UN DOSSIER DE MARIAGE

- ***Le formulaire de renseignements sur les futurs époux dûment complété***
- ***La charte portant règlement du bon déroulé de la cérémonie de mariage dûment signée***
- ***Actes de naissance des futurs époux***
Datés de moins de 3 mois au dépôt du dossier pour les personnes nées en France et de nationalité française.
Datés de moins de 6 mois venant du pays de naissance pour les personnes nées à l'étranger accompagnés de leur traduction par un traducteur assermenté.
- ***Attestation sur l'honneur pour chaque futurs époux dûment signée***
- ***Certificat de célibat***
Daté de moins de 6 mois délivré par les consulats pour les personnes de nationalité étrangère
- ***Certificat de coutume***
Daté de moins de 6 mois délivré par les consulats pour les personnes de nationalité étrangère
- ***Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois***
Bail et quittance, attestation de propriété et relevé de charges, avis d'imposition et facture d'électricité, etc..., **sauf** facture téléphone mobile.
En cas d'hébergement : l'attestation d'hébergement dûment remplie et signée accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant, d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant et de deux justificatifs de domicile à vos nom et prénom
- ***Pièces d'identité des futurs époux***
Carte Nationale d'Identité, passeport, titre de séjour
- ***Acte de décès du conjoint précédent le cas échéant***
- ***Acte de mariage datés de moins de 3 mois portant mention du divorce le cas échéant***
- ***Acte de naissance daté de moins de 3 mois du ou des enfant(s) commun(s) le cas échéant***
- ***Consentement du père, de la mère ou du conseil de famille pour les mineurs même émancipés***
- ***Le formulaire de renseignements sur les témoins des futurs époux dûment rempli accompagné des copies de leurs pièces d'identité (2 maximum pour chaque époux)***
- ***Certificat du notaire en cas de contrat de mariage***

D'autres documents pourront être nécessaires dans des cas particuliers.

Pour des informations complémentaires, nous vous invitons donc à à prendre rendez-vous pour des renseignements personnalisés



Les informations ci-dessous nous servant à établir l'acte de mariage, nous vous remercions d'indiquer vos adresses et professions actuelles et de nous informer de tous changements.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FUTURS EPOUX

<p style="text-align: center;"><u>Futur époux</u></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Nationalité :</p> <p>Date et lieu de naissance :</p> <p>.....</p> <p>Profession :</p> <p>Domicile :</p> <p>.....</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>	<p style="text-align: center;"><u>Futur époux</u></p> <p>Nom :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Nationalité :</p> <p>Date et lieu de naissance :</p> <p>.....</p> <p>Profession :</p> <p>Domicile :</p> <p>.....</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p>
<p style="text-align: center;"><u>Filiation :</u></p> <p>Père</p> <p>Nom ::.....</p> <p>Prénom(s) :.....</p> <p>Profession :</p> <p>Domicile</p> <p>.....</p> <p>Mère</p> <p>Nom ::.....</p> <p>Prénom(s) :.....</p> <p>Profession :</p> <p>Domicile :.....</p> <p>.....</p>	<p style="text-align: center;"><u>Filiation :</u></p> <p>Père</p> <p>Nom ::.....</p> <p>Prénom(s) :.....</p> <p>Profession :</p> <p>Domicile</p> <p>.....</p> <p>Mère</p> <p>Nom ::.....</p> <p>Prénom(s) :.....</p> <p>Profession :</p> <p>Domicile :.....</p> <p>.....</p>
<p>Avez-vous fait un contrat de mariage oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>Enfants communs oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (préciser leurs noms, prénoms, date et lieux de naissance)</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

Fait à.....Le.....

Signature des futurs époux



Les informations ci-dessous nous servant à établir l'acte de mariage, nous vous remercions d'indiquer les adresses et professions actuelles et de nous signaler tous changements en cas d'indisponibilité d'un de vos témoins.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TEMOINS

Futur époux	Futur époux
Nom prénom	Nom prénom.....
1^{er} témoin	1^{er} témoin
Nom :	Nom :
Prénom (s) :	Prénom (s) :
Date et lieu de naissance.....	Date et lieu de naissance.....
.....
Profession :	Profession :
Domicile :	Domicile :
.....
2^{ème} témoin	2^{ème} témoin
Nom :	Nom :
Prénom (s) :	Prénom (s) :
Date et lieu de naissance.....	Date et lieu de naissance.....
.....
Profession :	Profession :
Domicile :	Domicile :
.....

Chaque époux doit présenter un ou deux témoins. Les témoins doivent être majeurs.
 La liste des témoins est à déposer avec la photocopie de la pièce d'identité des témoins.
 Les témoins devront présenter leur pièce d'identité avant la célébration du mariage.

Fait à.....Le.....

Signature des futurs époux



DIRECTION DES ACTIONS CIVIQUES

État civil - Service des Mariages

CHARTRE PORTANT REGLEMENT DU BON DEROULEMENT DE LA CEREMONIE DU MARIAGE

Préambule

Vous allez prochainement célébrer votre mariage à la mairie de Clichy, Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous en félicitent.

La célébration de votre mariage un mariage est un événement heureux. Il est néanmoins important que vous et vos invités respectiez les règles posées par la municipalité dans cette charte.

Ainsi, votre cérémonie de mariage se déroulera dans les meilleures conditions et les autres cérémonies prévues ce jour là auront lieu dans la quiétude et le respect.

Article 1 : Conditions de célébration

Conformément à l'article 165 du Code civil, le mariage sera célébré publiquement lors d'une cérémonie républicaine par l'officier de l'état civil de la commune.

Vous devez arriver à l'heure fixée. L'horaire défini au moment du dépôt de votre dossier de mariage est celui du commencement de la célébration.

Vous présenterez vos pièces d'identité.

En cas de retard supérieur à 20 minutes, l'officier de l'état civil pourra soit reporter la cérémonie à une date ultérieure, soit décider qu'elle aura lieu après les autres célébrations de la journée.

En aucun, cas, la ville de Clichy ne pourra être tenue pour responsable des conséquences liées au décalage ou au report de la cérémonie.

Nous vous invitons à être présents 30 minutes avant la célébration dans le hall de l'Hôtel de Ville avec vos témoins et vos invités.

Article 2 : Déroulement de la cérémonie

Un huissier de l'Hôtel de Ville vous accueillera dans le hall de l'Hôtel de Ville et vous accompagnera ensuite à la Salle des Mariages.

Vous vous installerez conformément aux indications qu'il vous donnera.

L'agent d'état civil présent vérifiera vos identités et celles de vos témoins.

L'huissier annoncera l'Adjoint au Maire ou le Maire, officier de l'état civil et vous invitera, ainsi que l'assemblée, à vous lever.

L'adjoint au Maire ou le Maire vous fera lecture des articles 212 et 213, du premier alinéa des articles 214 et 215, et de l'article 371-1 du Code Civil et procédera à l'échange de vos consentements.

Il vous sera demandé ensuite de signer avec vos témoins le registre des mariages.

Votre livret de famille et le certificat de mariage destiné à la célébration religieuse vous seront remis.

L'échange des alliances peut avoir lieu si vous l'avez demandé.

Article 3 : Protocole

La célébration de votre union est un évènement heureux et les manifestations de joie de vos invités sont légitimes.

Afin de conserver à la cérémonie son caractère solennel et pour respecter cet instant important pour le couple et garantir la sécurité et la tranquillité de tous :

- les téléphones portables seront éteints pendant la célébration et les manifestations sonores (musique, corne de brume, chants,...) sont proscrites à l'intérieur comme sur le parvis de l'Hôtel de Ville.
- Les pétards et autres matériaux pyrotechnique sont interdits à l'intérieur comme sur le parvis de l'Hôtel de Ville
- Les jets de riz, petits cœurs en papier, confettis, pétales de fleurs, pétards ou autres sont exclus à l'intérieur comme sur le parvis de l'Hôtel de Ville.
- Les boissons et les aliments sont prohibés à l'intérieur comme sur le parvis de l'Hôtel de Ville.
- Le déploiement de drapeaux ou banderoles est interdit à l'intérieur comme sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Pour information, la capacité de la salle permet l'assise de 50 personnes, outre les époux et leurs témoins. Au-delà, vos invités seront debout.

Le respect des principes républicains au sein de la maison commune implique une retenue en termes de démonstrations de tous ordres.

Le couple et leurs invités doivent quitter l'Hôtel de Ville et le parvis après la cérémonie afin de laisser place aux célébrations suivantes.

Il est rappelé que la dissimulation du visage dans un espace public est interdite en application de la loi du 11 octobre 2010.

Article 4 : Accès à l'Hôtel de Ville et stationnement des véhicules

La cérémonie de mariage se déroule dans la Salle des Mariages située au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville. Un ascenseur est à la disposition des personnes qui le souhaitent.

Les règles d'interdiction de stationnement doivent être respectées par les véhicules du cortège aussi le jour de votre mariage.

Un ticket de paiement pour une heure de stationnement dans le parking souterrain de l'Hôtel de Ville peut être remis aux mariés à leur demande

L'arrêt temporaire du véhicule des mariés est autorisé le temps de déposer les mariés devant la grille du jardin de l'Hôtel de Ville.

Les autres véhicules devront stationner dans le parking souterrain ou sur les places de stationnement autorisés. En cas d'arrêt et de stationnement hors des emplacements autorisés, les contrevenants s'exposent à des peines d'amendes et de mise en fourrière de leur véhicule.

Les futurs mariés s'engagent à faire respecter le contenu de la charte par leurs invités par la signature du présent règlement d'une part à ce que leur cérémonie de mariage se déroule selon les valeurs de la République et d'autre part à **porter le contenu de ce règlement à la connaissance de leurs invités.**

Fait
A Clichy, le

Nom :
Prénom :

Nom :
Prénom :

Signature :

Signature :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et prénoms) _____

Né(e) le _____ à (lieu de naissance) _____

Atteste sur l'honneur :

avoir mon domicile (principal établissement) sis (adresse)

depuis le _____

avoir ma résidence sise (adresse)

depuis le _____

exercer la profession de _____

- être célibataire
- être veuf (ve)
- être divorcé (e) et ne pas être remarié (e)
- Pacsé(e) le : _____ avec : _____

Contrat conclu devant : (indiquer les nom et adresse du notaire, ou l'adresse du Tribunal d'Instance, ou la Mairie)

Pour faire valoir ce que de droit

A.....Le.....

Signature

Article 441-7 du Code pénal :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement »



ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je, soussigné(e), Nom _____ Prénom(s) _____
né(e) le _____ à _____
demeurant _____
Adresse : _____
certifie sur l'honneur que j'héberge à mon domicile depuis le _____
Nom _____ Prénom(s) _____
né(e) le _____ à _____

Lien avec l'hébergeant : famille :
 autres (préciser) :

Pour faire valoir ce que de droit

A....., le

Signature de l'hébergeant

Article 441-7 du Code pénal :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement »

Pièces à joindre :

- Copie recto verso de la pièce d'identité
- Deux justificatifs de domicile (original et photocopie) :
 1. bail ou titre de propriété
 2. quittance récente d'énergie ou de loyer ou appel de charge